



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Technologies de filtration membranaire haute performance

Question orale n° 708

Texte de la question

Mme Clémence Guetté interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur les travaux de développement de technologies de filtration membranaire haute performance en Île-de-France par le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) et son délégataire, la société Veolia. La mise en œuvre de ces projets tout comme la technologie en elle-même posent de nombreuses questions écologiques, démocratiques et sociales. Le SEDIF, gestionnaire de l'eau potable pour plus de 130 communes de la région Île-de-France, a fait de l'implantation dans ses usines de nouvelles technologies de filtration de l'eau une de ses priorités. Ces technologies, ici combinées entre osmose inverse basse pression (OIBP) et nanofiltration, sont développées et installées par la multinationale Veolia et visent à purifier l'eau en retenant davantage de micropolluants. Le coût des travaux est estimé à près d'un milliard d'euros d'investissement rien que pour la modernisation des trois usines de Neuilly-sur-Marne, Choisy-le-Roi et Méry-sur-Oise et atteindrait près de trois milliards pour équiper l'ensemble des sites gérés par le SEDIF. Après des phases de test depuis mars 2025, les travaux vont démarrer cette année à Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi pour une mise en service prévue en 2032. L'usine de Méry-sur-Oise, déjà équipée d'une partie des infrastructures depuis 1999, devrait lancer la production d'eau nanofiltrée dès 2027. Ces projets suscitent partout de vives contestations. En 2022 à Arvigny, en Seine-et-Marne, un projet similaire du SEDIF avait été arrêté par la mobilisation citoyenne. Lors du débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) en 2023, de nombreuses interrogations et motifs d'opposition ont été évoqués de la part d'acteurs citoyens, associatifs et politiques engagés pour la défense de l'environnement et des services publics. Ces critiques portent sur plusieurs aspects. Tout d'abord, l'utilité de cette nouvelle technologie est remise en cause, relativement à ce qu'elle coûte. Le SEDIF reconnaît d'ailleurs lui-même dans ses réponses à la CNDP qu'il existe des alternatives pour chacun des objectifs affichés de l'OIBP. Le bienfait sanitaire de cette technologie n'est pas démontré scientifiquement à ce stade, bien qu'il faille évidemment être attentif aux nouvelles pollutions repérées par la science. L'eau produite est par ailleurs tellement filtrée qu'elle est déminéralisée et doit ensuite être recoupée à 20 % avec de l'eau issue d'une filière classique pour la rendre potable. Les micropolluants filtrés sont rejetés dans la Seine sous forme concentrée - jusqu'à 10 fois plus concentrée selon l'Office français de la biodiversité -, ce qui aggrave en réalité le problème environnemental et conduit à évacuer la question de l'interdiction des pollutions à la source. L'usine de Choisy-le-Roi avait d'ailleurs été mise sous surveillance de la préfecture du Val-de-Marne dès 2024 pour des rejets de polluants non réglementaires. Tout cela engendre en contrepartie des coûts extrêmement importants pour l'environnement et pour les habitants. En plus des polluants rejetés, cette technologie devrait accroître de 50 à 200 % l'énergie nécessaire à la production d'eau et de 10 à 15 % l'eau brute prélevée en milieu naturel. Pour la population, la facture d'eau devrait subir une augmentation estimée à 40 centimes par mètre cube selon le SEDIF, qui pourrait en réalité être beaucoup plus importante selon les associations, sans parler des investissements colossaux que représentent ces travaux. En clair, de nombreux acteurs considèrent ces projets comme une fuite en avant technologique absurde qui ne répond pas de façon adéquate aux problématiques sanitaires et environnementales en question. Des inquiétudes ont également été soulevées par les acteurs défenseurs de la gestion publique de l'eau quant à une volonté de prédation sur l'économie de la production d'eau. L'implantation du projet d'OIBP était en effet au cœur du contrat de délégation de plus de 4 milliards d'euros renouvelé en 2024 entre le SEDIF et Veolia, qui fait du développement de cette technologie une arme de domination économique. La multinationale exerce un puissant *lobbying* afin d'aligner les normes sanitaires et écologiques nationales et européennes sur les performances de

ses technologies afin de se rendre incontournable et de pouvoir les exporter partout dans le monde. Ce risque monopolistique est bien réel en Île-de-France, où des acteurs publics plus petits comme la régie Eau de Paris ou les régies publiques intercommunales que rejoignent de plus en plus de municipalités seraient incapables de s'aligner sur de tels investissements. L'enjeu est donc également démocratique et pour l'avenir du service public de l'eau. Au vu de l'ensemble de ces éléments, des enjeux colossaux et des fortes interrogations soulevées par ces projets industriels, elle l'interroge sur l'opportunité d'organiser un Grenelle de l'eau en Île-de-France, comme le préconisait le rapport de la Commission nationale du débat public dès 2023, suspendant à son issue la mise en place des installations.

Données clés

Auteur : [Mme Clémence Guetté](#)

Circonscription : Val-de-Marne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 708

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Ministère attributaire : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 avril 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [21 avril 2026](#)